

Date de la convocation : 6 juin 2013

Présents : BILLOT Maryse ; DI BENEDETTO Patrice ; FILSJEAN Nicole ; GOGUEL Mathieu ; HUFSCMITT Benoît ; JACOB Alexis ; JUAREZ Emilio ; MARCEAU Muriel ; MÉNÉTRIER Claude ; PARIS Gisèle ; PEYRARD Dominique ; PRAOM Christian ; RENAUE Régis ; SAILLARD Patrick ; VIENNET Alain.

Excusés : Philippe LANTUEJOL procuration à Nicole FILSJEAN
Christine BOBILLIER procuration à Alain VIENNET

Mathieu GOGUEL a été désigné secrétaire.

COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 6 MAI 2013

Le compte-rendu du 06/05/2013 est adopté à l'unanimité.

Point 8 : il faut lire « La municipalité n'abandonne pas pour autant et continue de dénoncer ces faits »

Point 7 : il faut lire « Le centre de loisirs a accueilli 20 enfants sur 5 après-midis ... »

Patrick SAILLARD déplore que le compte rendu ne soit pas paru dans la presse.

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Suite à une réunion préalable, l'ensemble du Conseil municipal à l'unanimité propose d'inscrire deux points supplémentaires :

Commission communication – sport et jeunesse **Point 7** Médiathèque, renouvellement d'un poste
Questions et informations diverses : **Point 15** Construction Centre bourg : mise au point

Adopté à l'unanimité

COMMISSION COMMUNICATION – SPORT ET JEUNESSE

1. Dates des manifestations

Samedi 15 juin	A partir de 10 h 00	Saônorités 2013, (enfants des ateliers musicaux, élèves du conservatoire, bourse à la musique), Espace du Marais.
	A partir de 19 h 00	Saônorités 2013, 9 groupes se produiront sur 2 scènes, Spectacle gratuit, Espace du Marais.
Samedi 22 juin	de 15 h 00 à 18 h 30	Initiation et découverte du basket ball, gymnase.
Lundi 24 juin	à 20 h 00	Information et sensibilisation destinée au grand public sur l'utilité et l'utilisation du défibrillateur, Espace du Marais.
Samedi 29 juin	à partir de 14 h 00	Fête des écoles, école de la Messarde.
Samedi 13 juillet	à partir de 19 h 30	Pique-nique citoyen, petite restauration et buvette assurées par l'Amicale des Sapeurs Pompiers, Espace du Marais.
	à 22 h 00	Retraite aux flambeaux menée par la Batterie Fanfare de Saône (vente des lampions à partir de 21 h 00).
	à 22 h 30	Feu d'artifice suivi du bal populaire animé par les Arsouilles, Espace du Marais.
Dimanche 14 juillet		Tournoi de Pétanque organisé par l'Amicale Bouliste Saônoise à l'occasion du 30ème anniversaire de l'association, ouvert à tous.
Lundi 26 août	à partir de 16 h 30	Don du sang, Espace du Marais.

Visites découverte du Marais organisées par le Syndicat du Marais :

- Samedi 15 juin de 13 h 30 à 17 h 30
- Mercredi 26 juin de 13 h 30 à 17 h 30
- Samedi 29 juin de 9 h 00 à 12 h 00
- Samedi 27 juillet de 9 h 00 à 12 h 00
- Samedi 24 août de 9 h 00 à 12 h 00

2. Subvention exceptionnelle

La Commission propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200 € à l'association saônoise F.F.BMX (Free Fun BMX).

Les pilotes de cette association ont de très bons résultats puisqu'ils ont à leur actif plusieurs finales en France et en Europe. Ils espèrent participer au Championnat du monde en Nouvelle Zélande qui aura lieu du 25 au 28 juillet prochains.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur l'enveloppe subventions diverses prévue au budget 2013.

Adopté à l'unanimité

3. Défibrillateurs : information

Deux défibrillateurs ont été acquis cette année. Le premier sera installé dans l'entrée de l'église, le second dans le nouveau gymnase. Une formation sera dispensée aux agents jeudi 20 juin prochain.

Une réunion d'information et de sensibilisation destinée au public aura lieu lundi 24 juin à 20 h 00 à l'Espace du Marais. Elle permettra de démontrer l'importance de ce matériel au sein des communes et d'encourager les personnes à suivre une formation d'utilisation au défibrillateur qui est entièrement automatique.

Une information sera présentée lors du forum des associations en partenariat avec les sapeurs pompiers. Une formation sera proposée, sur inscription, dans le courant du 4^{ème} trimestre pour ceux qui le souhaitent.

4. Médiathèque : horaires d'été

La médiathèque sera fermée au public du mardi 6 au samedi 17 août 2013 inclus.

Pendant la durée des vacances scolaires d'été, la médiathèque sera ouverte au public les mardi, jeudi et vendredi de 14 h 00 à 16 h 30.

5. Vide-greniers : information

Il aura lieu dimanche 29 septembre 2013 parking Espace du Marais. Le tarif reste inchangé, 10 € les 5 m linéaires.

Les inscriptions seront prises au secrétariat de mairie à partir du lundi 19 août 2013.

6. Médaille d'honneur Francis Mourey

Le mercredi 26 juin 2013 à 18 h 00 en mairie, la médaille d'honneur de la commune sera remise à Francis MOUREY pour ses performances sportives : 7 fois champion de France de cyclo-cross et 20^{ème} et 1^{er} coureur français classé au tour d'Italie 2013.

Les élus sont conviés à cette cérémonie.

7. Médiathèque : Renouvellement d'un poste

Nicole FILSJEAN expose les résultats de l'excellent travail des agents contractuels qui ont assuré le remplacement de l'adjoint au patrimoine placé en longue maladie puis en temps partiel thérapeutique depuis le 7 septembre 2011.

De nombreux changements et une réorganisation complète du service ont entraîné

- un rajeunissement et une fréquentation plus grande des lecteurs
- une plus grande rigueur dans la gestion globale du service (commandes, adhésions, budget)
- la mise en place d'animations,

La commission encourage la poursuite de cette politique au delà de la date de retour de l'adjoint territorial du patrimoine à son poste à plein temps (prévu le 7 juin mais contrarié par un arrêt maladie ordinaire depuis le 31 mai et jusqu'au 7 juillet).

La fermeture du service ne pouvant être envisagée, et afin d'assurer la continuité de ce service, il est proposé pour l'année à venir l'ouverture d'un poste à durée déterminée jusqu'au 30 juin 2014, avec une mise en place en deux temps :

- Le renouvellement du contrat à durée déterminée actuel du 01/07 au 31/08/13 date à laquelle l'agent actuellement en poste est susceptible de partir et, dans ce cas,
- Le recrutement d'un nouvel agent à la médiathèque sur la base d'un contrat à durée déterminée jusqu'au 30 juin 2014.

Au terme de cette période et suivant l'évolution du poste titulaire actuel, il faudrait étudier l'opportunité de la création d'un poste d'agent titulaire.

Adopté à l'unanimité.

COMMISSION ADMINISTRATION FINANCES

8. C.A.G.B. : modification du nombre et de la répartition des sièges

A compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux de mars 2014, la loi du 16 décembre 2010 instaure l'élection des délégués communautaires au suffrage universel direct dans les communes où les conseils municipaux sont élus au scrutin de liste ;

L'application de ces nouvelles dispositions à la C.A.G.B. nécessite une modification de ses statuts.

L'ensemble de ces éléments a été présenté aux élus des communes membres lors de réunions de secteur dédiées.

I. Les modalités de fixation du nombre de conseillers communautaires à compter du renouvellement des conseils municipaux de 2014

L'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) détermine les modalités de fixation du nombre des conseillers communautaires d'une communauté d'agglomération qui trouveront à s'appliquer suite au renouvellement des conseils municipaux de 2014.

Ainsi, le nombre et la répartition des sièges au sein de l'organe délibérant de la CAGB sont dorénavant déterminés :

- soit librement dans le cadre d'un accord formulé par les communes membres à la majorité qualifiée,
- soit à défaut d'accord par une application stricte des modalités définies par la loi.

II. Application des nouvelles dispositions à la CAGB

En ce qui concerne la répartition des sièges et dans un premier temps, seules participent à la répartition des sièges à la proportionnelle les communes qui disposent d'une population municipale supérieure au quotient, c'est-à-dire 3 communes : Besançon, Saône et Thise. Les sièges sont répartis selon le système de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne : Besançon obtient 37 sièges, Saône 1 siège et Thise 1 siège. 39 sièges ont ainsi été répartis.

Dans un deuxième temps, les 17 sièges restant sont répartis entre toutes les communes, selon la règle de la plus forte moyenne. Ainsi, Besançon obtient 15 sièges supplémentaires, Avanne-Aveney 1 et Ecole-Valentin 1.

Après application de ces deux mécanismes, Besançon dispose donc de 52 délégués (37 + 15), Saône 1, Thise 1, Avanne-Aveney 1 et Ecole-Valentin 1.

Les 56 sièges étant attribués, il convient dans un troisième temps, d'octroyer 1 siège de droit aux 54 communes n'ayant obtenu aucun siège. Ce qui porte le nombre total de sièges à 110.

A l'issue de cette répartition, le conseil de communauté et les communes de la CAGB disposent d'un choix entre deux possibilités :

- s'en tenir à cette répartition « *a minima* », c'est-à-dire Besançon 52 délégués et les 58 autres communes 1 délégué : le conseil serait composé de 110 délégués,

ou

- utiliser la possibilité offerte par la loi de répartir librement un volant de sièges supplémentaires inférieur ou égal à 25 % du nombre de sièges prévus par le tableau et octroyés de plein droit, soit 27 sièges. Le conseil serait alors composé de 137 délégués (contre 140 aujourd'hui).

Le conseil de communauté du 16 mai 2013 a décidé à l'unanimité de retenir cette seconde possibilité qui permet de conserver une répartition des sièges entre les communes semblable à celle qui existe aujourd'hui favorisant la représentation des communes de la périphérie, conformément à la répartition 60/40 prévue par la Charte du Grand Besançon.

Il est également proposé que ces 27 délégués soient ainsi répartis :

- 3 délégués supplémentaires pour Besançon, qui disposerait alors de 55 délégués, c'est à dire tous les membres du conseil municipal (comme aujourd'hui),
- 24 délégués supplémentaires pour les communes qui disposent de la population la plus importante en juin 2013 : Saône, Thise, Avanne-Aveney, Ecole-Valentin, Montferrand-le-Château, Miserey-Salines, Roche-lez-Beaupré, Pirey, Châtillon-le-Duc, Pouilley-les-Vignes, Franois, Mamirolle, Novillars, Serre-les-Sapins, Montfaucon, Pelousey, Chemaudin, Grandfontaine, Beure, Dannemarie-sur-Crête, Morre, Nancray, Auxon-Dessous et Chalezeule. Ces communes disposeraient donc désormais de 2 délégués chacune (comme aujourd'hui).

Trois communes qui sont actuellement représentées par deux délégués seraient à l'avenir représentées par un seul délégué : il s'agit d'Auxon-Dessus, Marchaux et Boussières.

Les 34 autres communes sont représentées, comme aujourd'hui, par 1 délégué : Amagney, Arguel, Audeux, Brailans, Busy, Chalèze, Champagny, Champoux, Champvans-les-Moulins, Chaucenne, Chaudfontaine, Deluz, Fontain, Gennes, La Chevillotte, La Vèze, Larnod, Le Gratteris, Mazerolles-le-Salin, Noironte, Osselle, Pugey, Rancenay, Routelle, Tallenay, Thoraise, Torpes, Vaire-Arcier, Vaire-le-Petit, Vaux-les-Prés, Vorges-les-Pins.

III. Procédure et calendrier

Si au moins 30 communes (dont Besançon) se prononcent favorablement sur cet accord, il sera repris par arrêté préfectoral d'ici le 31 octobre 2013.

A défaut d'accord, le Préfet fixera le nombre et la répartition des sièges selon les modalités définies par la loi.

Les membres du conseil municipal doivent se prononcer sur ce mode de répartition.

Adopté à l'unanimité.

Le souhait des conseillers communautaires est de se rapprocher au plus près de la répartition actuelle qui est de 40 % à Besançon et 60 % aux autres communes. Suivant la charte la présidence revient à la commune de Besançon.

Il est dommage que cela se fasse au détriment des plus petites communes où les délégués s'efforcent d'être présents alors que ceux de Besançon ne sont pas toujours présents ce qui crée des difficultés à obtenir le quorum.

Cependant la ville de Besançon devrait avoir plus de 40 % de représentants.

9. C.A.G.B. : modification des statuts

Les modifications proposées ont principalement pour objet de mettre en conformité les statuts avec les dernières évolutions législatives.

Outre les modifications des articles 1-4 et 5

L'article 6 « Compétences » est complété pour être en conformité avec l'article L.5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif aux compétences des communautés d'agglomération.

Dans ce cadre, il est proposé de compléter l'intitulé de certaines compétences :

- au sein de la compétence « Transports », serait ajouté « A ce titre, l'Agglomération peut organiser un service de mise à disposition de bicyclettes en libre-service », conformément à la loi du 12 juillet 2010 dite « Grenelle 2 »,
- au sein de la compétence « Habitat », il est proposé de remplacer « *la constitution de réserves foncières pour le compte des communes* » par « *la constitution de réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat* », conformément à l'article L.5216-5 alinéa 3 du CGCT,
- au sein de la compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement », serait ajouté « *soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie* », conformément à la loi du 13 juillet 2005. La mention « *élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés* » serait remplacée par « *collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés* » telle que modifiée par le législateur (loi « Grenelle 2 »).

Les autres modifications ont pour objet d'opérer des renvois au CGCT, et d'éviter ainsi des modifications statutaires en cas d'évolutions législatives.

Le Conseil municipal se prononce favorablement sur les modifications proposées aux statuts.

Adopté à l'unanimité

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES

10. Contribution 2013 au Fond de Solidarité Logement Contribution

Dominique PEYRARD présente au Conseil municipal la demande de participation de la commune au Fonds de Solidarité pour le Logement.

Ce fonds mis en place par le département est alimenté avec des crédits de l'Etat, du Département, des organismes sociaux et des établissements prêteurs, les communes apportant leur quote-part sur la base de 0.61 € / habitant.

Il permet l'accès et le maintien au logement dont plusieurs habitants saônois ont bénéficié.

La part de la commune s'élève à la somme de 2 038.62 € pour 3 342 habitants (réf. I.N.S.E.E. 2013) et sera imputée au compte 6557 du budget. Le mandatement sera effectué au profit de la C.A.F.

Le Conseil municipal décide de participer au Fonds de Solidarité pour le Logement pour l'année 2013.

Adopté à l'unanimité

COMMISSION PATRIMOINE – ENVIRONNEMENT

11. Travaux plateau sportif : information

Les sols et les tracés de la salle sportive sont terminés. Les équipements mobiles sont en cours de livraison et de pose.

Les travaux de peinture des sols carrelage, de faïences et de faux plafonds dans les vestiaires et les salles annexes continuent.

Les chaudières des autres bâtiments (gymnase actuel, Espace du Marais) ont été déposées par les agents communaux pour la réalisation de la connexion sur le réseau de chaleur.

Les travaux extérieurs, enrobés, béton désactivé et espaces verts sont en cours de finition.

Une visite publique est prévue le samedi 29/06/2013 à partir de 10 h 00.

12. Travaux groupe scolaire : information

Les travaux de façade sont en cours de réalisation.

Les chapes sont terminées dans l'ancien bâtiment. Dans le bâtiment de liaison, les travaux de peinture des murs, de faux plafonds, de faïences et de carrelages sont en cours.

Concernant le restaurant scolaire, les travaux de plomberie, de pose de cloison sont terminés.

Le bâtiment sera prochainement hors d'air.

Le délai de livraison est confirmé par l'entreprise pour la rentrée scolaire du 3/09/2013.

Une visite publique est prévue le samedi 06/07/2013 à partir de 10 h 00.

COMMISSION URBANISME

13. Etat des demandes d'urbanisme

Commission urbanisme du 21/05/2013					
TYPE	N° de dossier	Déclarant Identification	Adresse du terrain	Objet de la demande	Décision
DP DÉCISION	DP02553213C0025	Bertrand CORNEILLE	26 rue des Tilleuls	Création d'un abri de jardin bois	Complétude
	DP02553213C0028	Marie-France MARADAN	3 rue Vincent d'Indy	Ravalement de façades	
	DP02553213C0029	Michel MARCHE	1 ter route de Gennes	Prolongement de toiture d'un abri de jardin	
	DP02553213C0030	Vincent MEDINA	9 rue du Colombier	Changement huisseries/fenêtres/porte existantes + volet roulants extérieurs	
	DP02553213C0031	Sébastien LESIEUR	7 bis rue de la Cassotte	Modification ouverture par baie coulissante	
	DP02553213C0032	Geneviève FOURNIER	8 rue du hameau	Remplacement clôtures existantes par murets, piliers et grillage rigide	
	DP02553213C0020	Laurent GRANDVAUX	2C allée Louis Jahier	Construction abri jardin métallique imitation bois	Accordé
	DP02553213C0021	Geneviève FOURNIER	8 rue du Hameau	Réfection toiture : recouvrement "vertulle-shingle" par tuiles standard	Tacite
	DP02553213C0022	Mariane BURVAND	57 D rue Louis Pergaud	Muret 20 cm + grillage 50 cm	Tacite
	DP02553213C0026	Cyril MARECHAL	5 rue Louis Pergaud	Création d'une piscine maçonnée avec accès et système de filtration	Tacite
	DP02553213C0027	Daniel BEUVE	6 rue Paul Dukas	Ravalement de façades	Tacite
PC DÉPÔT	PC02553213C0002(1)	Hubert MOURROT	34 rue Louis Pergaud	Création d'un garage	Complétude
	PC02553213C0003(1)	SCI EPHELIDIA	7 rue le Pied de Roche	extension 33 m2 : local à usage médical + bureau	Complétude
	PC02553210C0031(1)	Commune de Saône	Rue du Lac	- Création d'une aire de pétanque ; - Modification du : o Logement du gardien ; o Garage (orientation accès) ; o La voie « pompier » suite à la création d'une aire de pétanque ; o Plan de masse ; - Suppression de : o Désenfumage – erreur d'indication ; o Un châssis ouvrant par un châssis fixe, y compris le dégagement de la salle des arts martiaux.	Modificatif
	PC02553208C0018(3)	Guy CONTOZ	3 rue du Marais 25660 Saône	Création auvent, garage, terrasse, ouvertures modifiées	Complétude n°2
	PC02553213C0004	SARL IPV	Route de Mamirole lieudit "grands champs"	Création d'une exploitation agricole pour la production et la vente d'insectes	
	PC02553213C0005	Marcel TRUCHE	2 rue des Fosses	Création d'un garage	

	PC02553213C0006	Patrick JEGO	3 rue Charles Bonnefoy	Construction maison individuelle et garages, modification sur collectif existant, démolition	
	PC02553213C0007	Eric BERARD	19 rue des Pommiers	Construction d'un garage	
PC DÉCISION	PC02553211C0028(3)	Maison CONTOZ	9 rue de la Fontaine	Création auvent, garage, terrasse, ouvertures modifiées	Modificatif
	PC02553213C0024	FISSIER Pascal	3 impasse du Chateau	Construction maison individuelle BBC ossature bois sur sol maçonné	Refus tacite
CUa DÉCISION	CUa02553213C0015	ZEDET	8 rue du Lac		Simple information
	CUa02553213C0016	MARCONOT CLEMENT	16 rue de la Fontaine		Simple information
	CUa02553213C0017	ZEDET	2 route de Gennes		Simple information
DIA	2013-09	ZEDET	8 rue du Lac	Vente indivi BAOUR / MAENDON	
	2013-10	RACLE ET COLIN	13 rue du Hameau	Vente IMMAINGFEN / SOLTANI-BOUBEKEUR	
	2013-11	MOHN	Lieudit "la confrérie"	Vente BULLE / Syndicat mixte du marais de Saône	

Commission urbanisme du 10/06/2013

TYPE	N° de dossier	Déclarant	Adresse du terrain	Objet de la demande	Décision
		Identification			
DP DÉPÔT	DP02553213C0033	Philippe REGAZZONI	24 rue des Tilleuls	Pergola - Prolongement de la toiture sur la terrasse existante	
	DP02553213C0034	Marc LURATI	12 rue des Ecots	Piliers et clôtures (muret + grillage) en remplacement d'existant	
	DP02553213C0035	André PAGNOT	5 rue du Clousey	Pose de 2 fenêtres de toit pour aménagement de comble	
DP DÉCISION	DP02553213C0025	Bertrand CORNEILLE	26 rue des Tilleuls	Création d'un abri de jardin bois	Complétude - Accordé
	DP02553213C0026	Cyril MARECHAL	5 rue Louis Pergaud	Création d'une piscine maçonnée avec accès et système de filtration	Tacite
	DP02553213C0027	Daniel BEUVE	6 rue Paul Dukas	Ravalement de façades	Tacite
	DP02553213C0028	Marie-France MARADAN	3 rue Vincent d'Indy	Ravalement de façades	Tacite
	DP02553213C0029	Michel MARCHE	1 ter route de Gennes	Prolongement de toiture d'un abri de jardin	Tacite
	DP02553213C0031	Sébastien LESIEUR	7 bis rue de la Cassotte	Modification ouverture par baie coulissante	Tacite
	DP02553213C0032	Geneviève FOURNIER	8 rue du hameau	Remplacement clôtures existantes par murets, piliers et grillage rigide	Tacite
PC DÉPÔT	PC02553213C0008	Claude et Nathalie RAVIER	1 rue du Fiètre	Extension de l'habitation et création d'un garage	
	PC02553212C0006(1)	Bernard OEUVRARD	14 Rue du Fourmey	Modificatif du PC n°2 - Couleur crépi et aspect extérieur	
	PC02553213C0006	Patrick JEGO	3 rue Charles Bonnefoy	Construction maison individuelle et garages, modification sur collectif existant, démolition	Complétude

Quand les collectivités laissent passer des opportunités structurantes je me demande ce que font les administrés ?

Le plan définissant les différentes phases d'aménagement d'ensemble du centre bourg, réalisé par le cabinet B.E.J., date de mai 2006. L'installation du bâtiment à construire est déjà prévue et présente les mêmes superficies. Ceci a fait l'objet d'une information dans Saône Votre Commune n° 42 de décembre 2006. A l'époque, M. Jacques DUBOIS, adjoint aux finances, participait également à la rédaction de Saône Votre Commune, il devrait aisément s'en souvenir.

Lors de notre mandat 2008-2014 aucune nouvelle étude n'a été conduite pour le centre bourg. Rien n'a été modifié.

Après l'implantation de la crèche une nouvelle voie et des places de parking sont créées autour de l'église et du presbytère.

A l'occasion de l'aménagement du bas de la rue de la Croix de mission il est procédé à des acquisitions foncières et, là encore ont été créées des places de parkings autour de la rue de la Poste.

Pour la réalisation du bâtiment du centre, un comité de pilotage est constitué et se réunit dès mai 2009. Au Conseil municipal du 2 septembre 2009 une proposition de solution avec la sedD est acceptée. Le projet de faisabilité d'un immeuble de 1 200 m² est présenté en conseil municipal dès le 11 septembre 2009.

Pour anticiper la démolition de la Maison Ménétrier, des solutions de relogement pour les associations (Amicale et Boulistes) sont recherchées.

De même, pour réaliser au mieux cette nouvelle construction, le comité de pilotage a entrepris une discussion avec les représentants du club du 3^{ème} âge, Messieurs DESCOURVIERES et BRISBARD, pour évoquer et arrêter avec eux les besoins de l'association dans le nouveau bâtiment.

Les professionnels de santé avaient été sollicités par la municipalité pour s'installer au centre du village dans ce bâtiment mais certains se sont désengagés et d'autres ont choisi un autre lieu d'implantation.

Rappelons qu'un panneau commercial qui annonce le bâtiment est installé maintenant depuis plus de deux ans sur le site et la façade de la mairie.

Quelques précisions sur les conséquences de cette construction pour rassurer les administrés par rapport à ce qui est dit ou distribué sur les tracts dans les boîtes à lettres :

1. Sur le nombre de places de stationnement :

Il y a à peu près la même emprise au sol entre ce qui est déconstruit à terme et ce qui sera construit.

La construction de ce bâtiment permettra de démolir l'ancien secrétariat et la salle Guinemand, ce qui laissera autant d'ouverture sur l'espace et le même nombre de places de stationnement.

2. Sur la sécurité et la circulation par rapport au groupe scolaire

Le regroupement de l'école de la Messarde entraîne l'arrivée de 67 élèves. De plus beaucoup de fratries sont déjà concernées par les deux sites, ce qui par conséquent ne multipliera pas le nombre de voitures d'autant.

Par ailleurs au centre bourg, pour rappel, un mail piéton sécurisé pour la dépose des enfants depuis le parking de l'église a été mis en place, avec la sécurisation des traversées quotidiennes par un agent communal.

3. Sur l'accès aux commerces

Il est difficile de penser que la place Charles De Gaulle est indispensable à l'accès aux commerces quand je reçois des demandes pour faire annuler des procès verbaux pour stationnement illicite dans le centre.

4. Sur l'organisation des manifestations

Je rappelle que les organisateurs de Saônorités, après une première expérience au centre du village, ont expressément demandé une mise à disposition de l'Espace du Marais qui se prêtait mieux pour eux au festival, il en est de même pour la brocante.

Il est vrai que la période des travaux engendrera quelques difficultés passagères dont nous avons bien conscience.

5. Sur le visuel par rapport à l'Outo

Quand la Maison Ménétrier était encore debout il n'y avait pas de visuel.

Il faut donc désormais prendre en compte la disparition future de la salle Guinemand ce qui ouvrira des perspectives sur l'Outo, le presbytère, l'église, la mairie et les commerces.

6. Sur la transformation du cœur de village

Les transformations du centre ont lieu depuis maintenant 10 ans, avec de nouvelles pratiques et voies de circulation (parking de la poste et de la Pharmacie – rue des Loupiots – rue de la Poste – parvis de l'Eglise) et la démolition, rénovation, construction de nombreux bâtiments (Outo, Crèche, Mairie, Maison Ménétrier, Ecole).

Ceci correspond à l'évolution des besoins et l'augmentation de la population saônoise. L'évolution des normes de construction et d'accessibilité aux bâtiments publics l'impose également. En 2015 la salle Guinemand ne serait dans tous les cas plus aux normes pour accueillir du public.

7. Sur les aspects économiques

Les élus souhaitent que le centre bourg continue d'exister et sont très attachés à garder de l'activité au cœur du village.

Une de nos entreprises saônoises est installée dans des locaux trop exigus pour accueillir ses 11 salariés actuellement et se développer. Celle-ci est partie prenante pour s'installer dans ce nouveau bâtiment. Son savoir reconnu et ses perspectives de développement sont réelles et réjouissantes. Si elle ne trouvait pas de locaux plus grands au centre elle quitterait Saône avec regret.

C'est pourquoi, pour conclure, je ne peux et ne veux laisser dire des mensonges sur ce projet. Les élus de ce Conseil municipal appliquent la continuité du service public. Certaines personnes semblent avoir la mémoire un peu courte quand même et font volontairement de la désinformation. On a même laissé entendre à un de nos commerçants qu'un restaurant allait s'installer dans ce bâtiment !!!

Par ailleurs la commune est sollicitée par l'association des commerçants pour organiser une soirée musicale sur la Place De Gaulle le 27 juin ; Il est à souhaiter que cette soirée ne soit pas détournée en manifestation contre le projet. Dans ce cas l'association est prévenue que plainte serait déposée et que les auteurs seraient traduits en justice.

Intervention de Christian PRAOM :

Etant élu au mandat précédent, je confirme que ce projet a été adopté comme l'a dit M. le maire et j'approuve ce projet qui a été défini en 2006 et qui n'a pas été modifié depuis, je ne reviendrais donc pas dessus.

Quand je me suis présenté avec la nouvelle équipe municipale, j'avais négocié que le nouveau groupe scolaire ne s'installe à l'emplacement actuel pour laisser des espaces libres, j'ai voté contre mais une majorité d'entre nous a choisi cet emplacement... A ce moment-là, personne ne m'a soutenu...

J'aimerais apporter un démenti sur le mail d'un concitoyen qui prétend que le projet de l'époque ne portait que sur un carrefour et non sur un bâtiment. Celui-ci a la mémoire courte et je confirme que l'équipe d'aujourd'hui ne fait que réaliser ce qui a été décidé pendant le précédent mandat. En effet dans Saône Votre Commune N° 42 de décembre 2006, il est écrit que l'aménagement du centre bourg est « une opération d'envergure qui se déroulera sur plusieurs années selon le plan suivant » accompagné du schéma d'aménagement.

Intervention de Patrice DI BENEDETTO :

Le phasage du projet d'aménagement des voiries est respecté. On a commencé avec la rue des Loupiots et la rue de la Poste. Celle-ci avait été inaugurée de façon anticipée par la presse à l'époque. Pour faire le carrefour central, la démolition de l'ancien secrétariat et de la salle Guinemand est indispensable.

Il est à déplorer les propos sur les besoins de stationnement de certaines personnes qui prônent en même temps les modes de déplacements doux.

Par ailleurs il faut avoir conscience qu'il n'est pas possible de créer 150 places devant les commerces existants de la Grande rue. On constate que la plupart du temps le parking de la salle Guinemand est vide alors que tout le monde s'agglutine devant les commerces. Pourquoi ne pas proposer un Drive ? !!!

Pour l'école tout est sécurisé. Il y a quelques années on me disait que les enfants ne marchaient pas assez et aujourd'hui on revendique les places pour les voitures qui les emmènent.

Les décisions sont prises en Conseil municipal en bonne intelligence et sans parti gauche / droite. Les propos tenus par les tracts sont choquants.

Intervention d'Emilio JUAREZ :

Pour compléter ce qui vient d'être dit, je voudrais développer deux points:

- Pourquoi aurait-il fallu que je sois contre ce projet ?
- Pourquoi il n'y a pas eu de débat lors de la séance du Conseil municipal du 14 mars dernier ? ce qui nous est reproché.

Mais tout d'abord je voudrais faire une mise au point.

Mon intervention servira de droit de réponse en mon nom propre. Mais d'autres personnes se reconnaîtront.

Je tiens à préciser que, contrairement à tout ce qui aurait pu être dit ou écrit, je n'ai pas toujours été d'accord avec certaines décisions qui ont été prises en Conseil municipal. Donc si j'étais un béni-oui-oui et si j'étais rentré dans le rang, j'aurais accepté, entre autre, tous les budgets principaux au lieu de les refuser.

Pourquoi aurait-il fallu que je sois contre ce projet ? car lors de la campagne des élections municipales en 2008, les deux listes en lice s'étaient engagées à poursuivre les travaux de l'aménagement du centre bourg.

En ce qui concerne la liste à laquelle j'appartenais, M. Louis RICHARD avait déjà chiffré (il s'agissait d'une estimation) tous les projets à savoir :

- Centre bourg : parking église et liaison rue de l'Etoile - aménagement rue de la poste + démolition - giratoire et aménagement centre bourg pour un montant de 1 700 000 €.

- Salle des fêtes : remplacement de la salle Guinemand pour un montant de 900 000 €.

Mais on pourrait répondre que l'emplacement n'a pas été précisé lors de la campagne. Dans ce cas ma réponse est la suivante : « on ne mandate pas un cabinet d'étude avec un cahier des charges précis pour un coût de 27 000 €, si l'on ne doit pas tenir compte du projet qui est proposé et soumis, à l'époque au Conseil municipal ».

Pourquoi il n'y a pas eu de débat lors de la séance du Conseil municipal du 14 mars dernier, ce qui nous est reproché ?

Tout simplement parce que les décisions et démarches ont été prises bien en amont. En voici le détail :

- Dans le Saône Votre Commune N° 45 de septembre 2008, dans l'éditorial, le maire rappelle les trois principaux projets qu'il compte mener durant ce mandat dont l'aménagement du centre bourg.

- Dans le Saône Votre Commune N° 48 de juin 2010, l'éditorial du maire annonce la construction prochaine d'une salle d'activités communale en remplacement de la salle Guinemand. En page 9 il est rappelé la présentation du projet immobilier par la sedD en séance du Conseil du 11/09/2009. L'autorisation est donnée à la sedD d'étudier à ses frais la faisabilité de l'immeuble, par 18 voix pour, 1 voix contre (M. LEFEVRE), 1 abstention (M. VUILLEMIN). Deux personnes absentes et excusées, n'ont pas participé au vote MM MENETRIER et JUAREZ. En page 12, est retracée la séance du Conseil du 19/01/2012 « au vu de l'étude présentée par la sedD, le Conseil a approuvé la poursuite de l'étude, la cession du terrain d'emprise à la sedD et la réservation de 300 m² pour la salle des fêtes. Adopté par 18 voix pour, 2 voix contre (MM VUILLEMIN et ABDELAZIZ), 2 absents (MM FABREGUES ET LEFEVRE) ».

Je rappelle que les panneaux d'information commerciale ont été installés à Morre et à Saône en avril 2010 juste avant la Diagonale du Doubs.

Le permis de démolir de la maison Ménétrier et le permis de construire datent du 9 décembre 2010.

La construction du bâtiment a été évoquée lors de la séance du Conseil du 30 janvier 2013 afin de l'intégrer dans les orientations budgétaires de 2013, dont un article est paru dans l'Est Républicain en date du 20 février 2013.

Une nouvelle discussion s'est tenue lors du débat d'orientation budgétaire du 27 février 2013.

Donc pour conclure cette intervention, j'en appelle au calme, à la retenue, au respect des règles de bienséance et au respect des personnes.

Intervention de Mathieu GOGUEL :

Cette polémique prend une ampleur disproportionnée. La demande de dialogue de la part d'un collectif arrive trop tardivement, une fois les travaux lancés.

Compte tenu du fait que le projet est très ancien et qu'il a été largement annoncé, notamment par des panneaux dans le village, chacun avait le loisir de le contester avant.

Aujourd'hui, il est un peu tard pour demander des modifications ou une annulation.

Les administrés doivent être rassurés sur le projet et ses incidences. Ce nouveau bâtiment permettra d'avoir une salle des fêtes aux normes et d'installer de nouveaux services. Par ailleurs, la démolition du bâtiment de l'ancienne mairie offrira une véritable place au centre du village.

Intervention de Claude MENETRIER :

Le permis de construire a été accordé et affiché normalement. C'est difficile de comprendre pourquoi les réactions sont si tardives.

Les Conseillers ne sont pas des béni-oui-oui. Le Conseil municipal n'est pas une foire d'empoigne. Les discussions et débats ont lieu durant les commissions où tous les points de vue s'expriment et se confrontent. C'est pourquoi il n'y a pas lieu de refaire le débat en séance de Conseil municipal.

Intervention de Maryse BILLOT :

S'il y avait des béni-oui-oui parmi nous certains conseillers encore en place auraient démissionné en même temps que l'ont fait certains dès 2010.

Intervention de Muriel MARCEAU :

Par rapport à l'aspect architectural, j'aimerais rappeler que lors de l'élévation de la tour Eiffel de nombreuses pétitions ont été signées pour la faire démolir. Ce qui prouve que les valeurs esthétiques évoluent avec le temps en plus d'être très subjectives.

Les architectures aux styles différents peuvent cohabiter. Un bâtiment de style ancien peut cohabiter avec un autre de style contemporain et se répondre sans se dénaturer (exemple de la crèche avec l'église et l'Outo où personne n'a trouvé à redire).

Intervention de Nicole FILSJEAN :

On nous annonce 250 foyers signataires, cette pétition ne nous a toujours pas été adressée en mairie.

De plus je tiens faire remarquer que sur la photo parue dans l'Est Républicain, la personne signataire n'est même pas saônoise.

Certaines personnes nous ont indiqué en mairie qu'on avait signé pour eux.

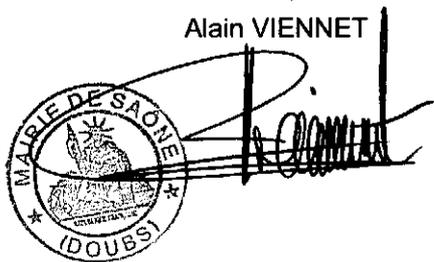
Rappelons que la salle Guinemand ne sera pas démolie tant que la nouvelle salle n'aura pas été construite ceci, afin de permettre la continuité du service public.

Patrice DI BENEDETTO, Gisèle PARIS se joignent à la demande de Nicole FILSJEAN pour que la liste des signataires soit communiquée pour vérifier si tous sont saônois.

Les élus s'étant tous exprimés, la séance est levée à 21 h 45.

Le Maire,
Alain VIENNET

Le rapporteur,
Mathieu GOGUEL



A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.